



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Siège : rue Sylvain Combes
19000 Tulle

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

Membres	73
Présents	45
Pouvoirs	08
Votants	53
Exprimés	53
Pour	53
Contre	-

L'an deux mille vingt et un, le quatre octobre à 18 heures 00, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Tulle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de l'Auzelou, avenue du Lieutenant Colonel Faro à Tulle, sous la présidence de M. Michel BREUILH Président,

*Convocation de M. Michel BREUILH en date du 27 septembre 2021
Secrétaire de séance : Bruno FLEURY*

Étaient présents :

Mesdames Christelle BIDAULT, Sylvie CHRISTOPHE, Christèle COURSAT, Betty DESSINE, Nicole EYROLLES, Marie-Christine FAURE, Ana Maria FERREIRA, Yvette FOURNIER, Fabienne LATOUR, Christiane MAGRY-JOSPIN, Catherine MONS, Stéphanie PERRIER, Muriel REBUFFEL, Irène SERVIÈRES, Stéphanie VALLEE, Josette VERDEYME

Messieurs Dominique ALBARET, Marcel AUBOIROUX, Marc BACHELLERIE, Eric BELLOUIN, Michel BOUYOU, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Alain CHASTRE, Roger CHASSAGNARD, Ubald CHENOU, Bernard COMBES, Alain DELAGE, Christian DUMOND, Xavier DURAND, Bruno FLEURY, Pascal FOUCHÉ, Jean-François LABBAT, Patrick LERESTEUX, Christian MADELRIEUX, Fabrice MARTHON, Florent MOUSSOUR, Jean MOUZAT, Daniel RINGENBACH, Jean-François ROCHE, Marc ROUGERIE, Bernard SALLES, Jacques SPINDLER, Gérard TOURNEIX

M. Michel CUEILLE suppléant de M. Jean-Jacques BOSSOUTROT

Avait donné pouvoir :

Mme Christine DESARMENIEN à M. Eric BELLOUIN
Mme Martine DUPIN-de-BEYSSAT à M. Xavier DURAND
Mme Béatrice GORON à Mme Stéphanie VALLEE
Mme Sandy LACROIX à M. Jacques SPINDLER
M. Pascal CAVITTE à M. Michel BOUYOU
M. Pierre COULOUMY à Mme Betty DESSINE
M. JAMMOT Henri à M. Pascal FOUCHÉ
M. Jérémy NOVAIS à M. Bernard COMBES

Étaient absents :

Mmes Joëlle BLOYER, Emilie BOUCHETEIL, Anne BOUYER, Odile BOUYOUX, Annie CUEILLE, Valérie DUMAS, Marie-Amélie RIVIERE, Sophie ROY, MM. Patrick BORDAS, Raphaël CHAUMEIL, Francis DEVEIX, Marc GERAUDIE, Serge HEBRARD, Grégory HUGUE, Bernard JAUVION, Jean-Jacques LAUGA, Hervé LONGY, Alain PENOT, Jean-Pierre PEUCH, Jean-François SALLES.

Objet : 8.2 Attribution d'un fonds de concours concernant le Conservatoire à rayonnement Départemental pour l'année 2021 à la ville de Tulle

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Tulle agglo,

Vu le budget principal 2021,

Vu ses délibérations antérieures relatives au versement d'un fonds de concours à la ville de Tulle au titre de sa participation financière au fonctionnement du conservatoire à rayonnement départemental, de manière à offrir des conditions d'accès identiques pour l'ensemble des habitants de son territoire,

Vu la clé de répartition adoptée en 2002 pour l'affectation de ce fonds de concours, soit une participation à hauteur de 20% du « reste à charge » de fonctionnement, représentant une participation financière de 176 584.80 € pour l'exercice 2021, plafonnée à 160 000 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1°) Retient le même critère d'attribution du fonds de concours que les années précédentes à savoir 20 % du « reste à charge » de fonctionnement, plafonnée à 160 000 € ;

2°) Fixe la participation de Tulle agglo au titre du fonds de concours à verser à la ville de Tulle pour le fonctionnement du conservatoire à rayonnement départemental - année 2021 - à 20 % du « reste à charge » de fonctionnement, soit 160 000 € (montant plafond) ;

3°) La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget, article 657341, fonction 020.

Fait et délibéré le 4 octobre 2021

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,



Michel BREUILH